

2020/0081

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : DECISION MODIFICATIVE LOGICIEL.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que le logiciel JVS acquis en 2013 va connaître une évolution par la migration des données sur le Cloud c'est-à-dire la sauvegarde des données externalisées vers un site d'hébergement de la société OVH.

En conséquence, la nouvelle version nécessite une actualisation du contrat millésime en Web pour un investissement d'un montant de 1 440,00 euros à l'article 2051.

Dans le but de disposer du montant permettant de régler cet investissement sur la ligne budgétaire, il est nécessaire de virer un montant de 1 440,00 euros de l'article 2315 (installation, matériel et outillage technique) sur la ligne budgétaire 2051 (concession et droit similaire - logiciel).

Section Investissement Chapitre 23 - article 2315	- 1 440,00
Section investissement Chapitre 20 - article 2051	+ 1 440,00

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

Maire,

